
Charte de Nairobi sur la transformation du financement de l'éducation

**Groupe d'apprentissage collaboratif
sur le financement de l'éducation, Afrique**

Nairobi, April 2026

Préambule

Nous, organisations de la société civile de toute l'Afrique, membres du groupe de travail « Education Out Loud » (EOL) sur le financement de l'éducation en Afrique, réunis à Nairobi du 21 au 24 avril 2026 :

- Saluons les efforts considérables déployés par la majorité des gouvernements africains pour faire progresser le droit à l'éducation, souvent dans des circonstances difficiles.
- Réaffirmons que l'éducation est un droit de l'homme fondamental et un bien public.
- Affirmons que le financement actuel de l'éducation reste insuffisant, inéquitable et limité par une faible mobilisation des ressources nationales, le fardeau de la dette, les inégalités financières mondiales et l'austérité.
- Exprimons notre profonde préoccupation face au fait que de nombreux gouvernements africains non seulement ne parviennent pas à atteindre les critères reconnus en matière de financement de l'éducation, mais réduisent en réalité la part des allocations budgétaires consacrées à l'éducation.
- Soulignons que le financement doit être guidé par ce qui est nécessaire pour offrir une éducation gratuite, de qualité et inclusive, et non pas uniquement par les ressources disponibles dans le cadre de mesures étroites, imposées de l'extérieur et souvent arbitraires de « marge de manœuvre budgétaire ».
- Affirmons l'importance cruciale des engagements en matière de transparence, de responsabilité et d'impact à long terme, afin de garantir qu'aucun apprenant ne soit laissé pour compte.
- Encourageons les gouvernements à tirer des enseignements et à mettre en œuvre des approches permettant de déterminer le coût d'une éducation de qualité par élève, à l'instar des expériences menées au Brésil, en Eswatini, en Ouganda, au Mozambique et au Cap-Vert.
- Exhortons nos gouvernements à progresser rapidement dans les engagements financiers pris lors du Sommet des chefs d'État des Nations Unies sur la transformation de l'éducation en 2022 : investir davantage, de manière plus équitable et plus efficace dans l'éducation.

Nous reconnaissons l'importance d'assurer une reconstitution complète du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) et de l'initiative « Education cannot wait » (ECW), prévue plus tard cette année. Cependant, nous sommes préoccupés par les discours problématiques des bailleurs de fonds concernant la pauvreté en matière d'apprentissage et l'apprentissage fondamental, qui portent atteinte au droit à l'éducation. Nous affirmons que, si l'aide et les prêts destinés à l'éducation peuvent jouer un rôle, un changement de mentalité plus large s'impose afin de se concentrer davantage sur la mobilisation maximale des ressources nationales pour l'éducation – ce qui nécessite à la fois une action soutenue des gouvernements nationaux et une action internationale coordonnée pour modifier les règles et politiques mondiales qui nuisent au financement de l'éducation.

Notre appel à l'action : un financement durable pour l'avenir de l'éducation

1. Augmenter la part des budgets publics allouée à l'éducation pour atteindre au moins 20 % du budget national et/ou 6 % du PIB

- La Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action « Éducation 2030 » ont engagé tous les gouvernements à respecter les objectifs de 15 à 20 % du budget national et de 4 à 6 % du PIB à consacrer à l'éducation.
- La déclaration a également affirmé que les pays à faible revenu présentant des écarts importants en matière d'équité et de qualité doivent atteindre ou dépasser 20 % du budget national et/ou 6 % du PIB.
- Il est important de veiller à ce que la part du budget national consacrée à l'éducation soit calculée et déclarée sur la base du budget disponible avant, et non après, le service de la dette (ce qui est essentiel pour montrer l'impact réel des crises de la dette).

2. Augmenter le volume des ressources publiques grâce à la justice fiscale et à l'action sur la dette

Promouvoir une fiscalité progressive

- Augmenter les ratios fiscalité/PIB pour financer durablement l'éducation publique. Les données du FMI montrent que les pays à faible revenu pourraient augmenter ces ratios d'au moins 5 points de pourcentage du PIB d'ici 2030, ce qui permettrait de doubler les budgets de l'éducation et d'augmenter considérablement les dépenses de santé et autres dépenses publiques.
 - Prendre des mesures urgentes pour se concentrer sur la mobilisation de ces recettes supplémentaires grâce à des réformes progressives, sensibles au genre et équitables, notamment :
 - Mettre fin aux incitations fiscales et aux exonérations néfastes
 - Réformer la fiscalité dans le secteur extractif
 - Annuler ou renégocier des conventions fiscales inéquitables et des conventions de double imposition, dont certaines datent de l'époque coloniale
 - Comblent les lacunes permettant l'évasion et la fraude fiscales
 - Renforcer une fiscalité équitable des entreprises
 - Étendre la fiscalité progressive sur les revenus et la fortune
 - Soutenir la finalisation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, contraignante, ambitieuse et progressiste, d'ici 2026, et son adoption en 2027.
-

Rejeter l'austérité et protéger l'éducation publique

Rejeter les politiques qui restreignent l'investissement public, notamment : les directives du FMI visant à réduire ou à geler la masse salariale du secteur public, qui ont des répercussions sur la profession enseignante, ainsi que les coupes ou restrictions plus générales dans les dépenses publiques consacrées aux services publics. S'opposer aux mesures motivées par des considérations idéologiques qui favorisent la privatisation de l'éducation, ce qui ne fait qu'accroître les inégalités, ainsi qu'aux partenariats public-privé qui ont échoué et qui font peser des charges injustes sur le secteur public afin de faciliter la réalisation de profits privés.

Protéger explicitement le financement de domaines essentiels tels que les salaires des enseignants, l'inclusion, l'équité et le développement des infrastructures.

Faire face à la crise de la dette

Soutenir et promouvoir :

- L'allègement et l'annulation de la dette, lorsque le fardeau de la dette entrave le financement de l'éducation. Tout pays qui consacre plus de dépenses au service de la dette qu'à l'éducation devrait avoir accès à une procédure accélérée de restructuration ou d'annulation de la dette.
- Une architecture mondiale de la dette équitable et transparente, y compris l'ouverture de négociations en vue d'une convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine.
- Une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes de la part des gouvernements nationaux en matière de gestion de la dette publique.
- Des progrès en matière de réparations pour la traite transatlantique des esclaves (conformément à la récente résolution de l'ONU), les dommages climatiques liés à l'appropriation de l'atmosphère (tels que reconnus par la CCNUCC) et l'exploitation à grande échelle des ressources à l'époque coloniale. Il s'agit là de dettes que le Nord global a contractées envers l'Afrique, et qui sont bien plus importantes que les dettes extérieures de l'Afrique.

3. Accroître la sensibilité des budgets de l'éducation

Le financement doit activement réduire les inégalités et éliminer les obstacles à une éducation de qualité. Veiller à ce que les budgets de l'éducation soient équitables, inclusifs et adaptés aux besoins. Cela implique de donner la priorité aux investissements qui s'attaquent aux inégalités structurelles, tels que :

- Des infrastructures accessibles, sensibles au genre et inclusives
- Des enseignants bien formés, capables de soutenir une éducation inclusive, notamment conformément à la déclaration sur la sécurité dans les écoles
- Un soutien ciblé aux communautés rurales et marginalisées
- Une répartition équitable des enseignants et des mesures incitatives
- La mise en œuvre de cadres d'allocation fondés sur l'équité qui s'attaquent explicitement aux désavantages

4. Transformer le rôle des acteurs internationaux dans le financement de l'éducation

L'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire nécessite à la fois des réformes nationales et une justice financière mondiale. Nous appelons donc également la communauté internationale – y compris les bailleurs de fonds bilatéraux, les institutions financières internationales et les instances de gouvernance mondiale – à :

- Soutenir une Convention-cadre ambitieuse des Nations unies sur la coopération fiscale internationale qui soit conforme au droit des droits de l'homme, favorise l'égalité intersectionnelle et le développement durable, et garantisse une répartition équitable des droits d'imposition – à finaliser en 2027
- Soutenir le lancement des négociations sur une Convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine, qui reste une revendication prioritaire du Groupe de l'Afrique aux Nations Unies.
- Mettre fin aux systèmes mondiaux qui favorisent l'évasion fiscale et les flux financiers illicites
- Mettre en place des mécanismes d'annulation de la dette et de restructuration équitables et transparents
- Aligner les politiques des institutions financières internationales sur les obligations en matière de droits de l'homme et le financement de l'éducation publique
- Mettre en place un financement prévisible, sous forme de subventions, qui renforce les systèmes publics. Veiller à ce que 20 % de l'aide totale soit allouée à l'éducation, comme convenu lors du Sommet sur la transformation de l'éducation (afin d'aligner l'aide à l'éducation sur la part des budgets nationaux que les gouvernements sont censés consacrer à l'éducation),

5. S'engager à suivre les budgets de l'éducation.

Nous appelons les gouvernements à une transparence totale en matière de budget et de dépenses – et nous nous engageons, en tant qu'organisations de la société civile, à :

- Suivre les flux financiers tout au long du cycle budgétaire et soutenir la participation communautaire et la responsabilité
- Renforcer l'analyse indépendante du financement de l'éducation
- Construire et maintenir des coalitions pour un plaidoyer collectif, notamment en mettant en relation les coalitions pour l'éducation avec celles pour la fiscalité et la dette
- Intervenir auprès des gouvernements et des parlements pour exiger : la transparence, l'équité, un financement accru et efficace.

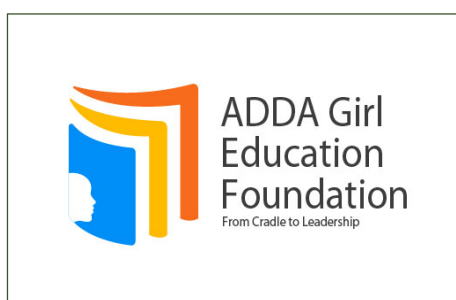
Un contrôle rigoureux est essentiel pour garantir que les ressources parviennent à ceux qui en ont le plus besoin et soient utilisées efficacement.

Conclusion

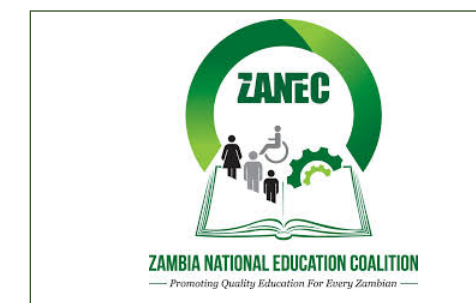
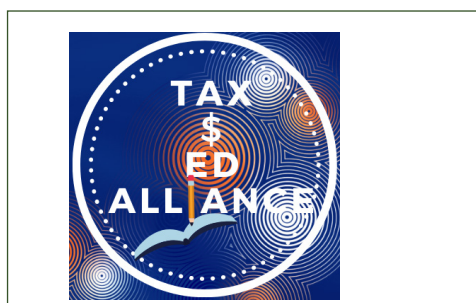
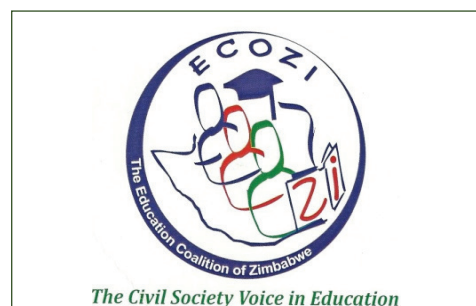
Le financement de l'éducation doit être fondé sur ce qu'exige la qualité, plutôt que d'être contraint par des modèles qui limitent le droit des enfants africains à accéder à une éducation de qualité. Nous rejetons l'accent mis par les bailleurs de fonds sur l'apprentissage fondamental et les résultats d'apprentissage étroits, ainsi que la conception de la « pauvreté en matière d'apprentissage ». Nous soutenons activement l'adoption de cadres de financement qui reflètent le coût réel de la mise en place de systèmes éducatifs de qualité, y compris des approches normatives de calcul des coûts fondées sur les droits, telles que le Coût de l'éducation de qualité par élève (CAQi), qui est déjà testé dans plusieurs pays par les membres du groupe d'apprentissage collectif, afin de mieux comprendre le coût réel de la mise en œuvre du droit à l'éducation. Nous exigeons que tous les gouvernements et acteurs engagés en faveur d'une éducation digne de ce nom augmentent le montant global des budgets publics, la part des budgets allouée à l'éducation, la prise en compte de l'équité dans les dépenses et le contrôle des dépenses dans la pratique.

Signé par :

Endorsed by participating organisations



Endorsed by participating organisations



Endorsed by participating organisations

